



CANADA

(Traduction)

TREATY SERIES 1964 No. 16 RECUEIL DES TRAITÉS

DEFENCE

Continental Radar Defence System

Exchange of Notes between CANADA and the UNITED STATES OF AMERICA

Washington, May 25, 1964

Entered into force May 25, 1964

DÉFENSE

Réseau continental de défense par radar


Échange de Notes entre le CANADA et les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Washington, le 25 mai 1964

En vigueur le 25 mai 1964

43 278 164
b 2973716
b 1638075

CANADA



**EXCHANGE OF NOTES (May 25, 1964) BETWEEN THE GOVERNMENT OF CANADA
AND THE GOVERNMENT OF THE UNITED STATES OF AMERICA CONCERNING
THE PHASING OUT OF CERTAIN RADAR STATIONS OF THE CONTINENTAL
RADAR DEFENCE SYSTEM WITHIN CANADA.**

I

*The Chargé d'affaires a.i., of the Canadian Embassy in Washington to the
Secretary of State of the United States of America*

CANADIAN EMBASSY

WASHINGTON, D.C., May 25, 1964.

No. 249

SIR,

I have the honour to refer to Agreements between the United States and Canada set out in the exchanges of notes of August 1, 1951⁽¹⁾ and June 12, 1961,⁽²⁾ regarding the cost and operation of the continental radar defence system within Canada.

I also have the honour to refer to recent discussions which have taken place between the representatives of our two Governments concerning the changing requirements within the North American air defence system and the need to satisfy these requirements with maximum efficiency. In accord with and in support of these two purposes, the representatives of our two Governments have agreed to phase out certain of the radar stations which were established in accordance with the provisions of the 1951 exchange of notes referred to above. On behalf of my Government, therefore, I have the honour to propose that our two Governments enter into an agreement in the following terms:

- (a) the radars located at Edgar, Ontario; St-Sylvestre, Québec; Parent, Québec and Beaverbrook, Nova Scotia, will be deactivated as expeditiously as possible by the Canadian Government;
- (b) detailed and agreed arrangements concerning the implementation of the deactivation programme will be worked out between the appropriate authorities of our two Governments; and
- (c) the disposition of excess United States property at the sites will be in accordance with the exchange of notes of our two Governments of August 28, 1961, and September 1, 1961⁽³⁾, concerning the disposal of United States excess property in Canada.

Accordingly, I have the honour to suggest that if the foregoing is acceptable to your Government, this note and your reply to that effect shall constitute an agreement between our two Governments on this subject which shall enter into force on the date of your reply.

Please accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

H. B. ROBINSON
Chargé d'affaires, a.i.

The Honourable Dean Rusk
Secretary of State
Washington, D.C.

⁽¹⁾ Canada Treaty Series 1951 No. 31

⁽²⁾ Canada Treaty Series 1961 No. 5

⁽³⁾ Canada Treaty Series 1961 No. 7.

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (le 25 mai 1964) ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE RELATIF À LA SUPPRESSION DE CERTAINS POSTES DE RADAR DU RÉSEAU CONTINENTAL DE DÉFENSE PAR RADAR.

I
Le Chargé d'affaires a.i., de l'Ambassade du Canada à Washington
au Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique

AMBASSADE DU CANADA

WASHINGTON, le 25 mai 1964

N° 249

LE CHARGÉ D'AFFAIRES,
MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur de me référer aux Accords conclus entre les États-Unis et le Canada et énoncés dans les Échanges de Notes du 1^{er} août 1951⁽¹⁾ et du 12 juin 1961,⁽²⁾ concernant le coût et l'exploitation du réseau continental de défense par radar au Canada.

J'ai également l'honneur de me référer aux récents entretiens qui ont eu lieu entre les représentants de nos deux Gouvernements sur les nouvelles exigences du réseau de défense aérien de l'Amérique du Nord et la nécessité de satisfaire à ces exigences de la façon la plus efficace possible. Conformément à ces deux objectifs et pour les appuyer, les représentants de nos deux Gouvernements sont convenus de supprimer certains postes de radar créés en conformité des dispositions de l'Échange de Notes de 1951 susmentionné. J'ai donc l'honneur de vous proposer, au nom de mon Gouvernement, que nos deux Gouvernements concluent un Accord ainsi conçu:

- a) le Gouvernement du Canada désaffectera dans le plus bref délai possible les postes de radar situés à Edgar (Ontario), Saint-Sylvestre (Québec), Parent (Québec), et Beaverbank (Nouvelle-Écosse);
- b) les autorités désignées de nos deux Gouvernements se chargeront d'élaborer des dispositions détaillées et agréées concernant la mise en application du programme de désaffectation; et
- c) la manière dont il y a lieu de disposer des excédents de biens des États-Unis à ces postes sera conforme aux Échanges de Notes du 28 août et du 1^{er} septembre 1961⁽³⁾ intervenus entre nos deux Gouvernements et touchant le mode de liquidation des excédents de biens des États-Unis au Canada.

J'ai l'honneur de vous proposer par conséquent que si les dispositions qui précèdent agréent à votre Gouvernement, la présente Note et votre réponse constituent entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur à compter du jour de votre réponse.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Chargé d'affaires ad interim
H. B. ROBINSON

L'honorable Dean Rusk
Secrétaire d'État
Washington, D.C.

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1951 N° 31

⁽²⁾ Recueil des Traités 1961 N° 5

⁽³⁾ Recueil des Traités 1961 N° 7.

ÉCHANGÉ DE NOTES LE 25 MAI 1964 ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE RELATIF À LA SUPPRESSION DE CERTAINS POSTES RADAR DU RÉSEAU GOUVERNEMENTAL DE DÉFENSE PAR RADAR

II

The Secretary of State of the United States of America to the Chargé d'affaires a.i., of the Canadian Embassy in Washington

DEPARTMENT OF STATE

WASHINGTON, May 25, 1964.

SIR:

I have the honor to acknowledge the receipt of your note No. 249 dated May 25, 1964, concerning the changing requirements within the North American Air Defense System and the phasing out of certain radar stations.

I am pleased to inform you that the Government of the United States accepts the proposals contained in your note and that your note and my note in reply shall constitute an agreement between our two Governments regarding this matter which shall enter into force on the date of this note.

Accept, Sir, the renewed assurances of my high consideration.

For the Secretary of State:

WILLIAM C. BURDETT

The Honorable

H. Basil Robinson,

Chargé d'Affaires ad interim of Canada.

Chargé d'affaires ad interim

H. B. ROBINSON

The Honorable

Secretary of State

Washington, D.C.

HONORABLE H. B. ROBINSON
Chargé d'affaires
L'honorable Dean Rusk
Secrétaire d'État
Washington, D.C.

1. No. 1961 Treaty Series
2. No. 1961 Treaty Series
3. No. 1961 Treaty Series

1. No. 1961 Treaty Series
2. No. 1961 Treaty Series
3. No. 1961 Treaty Series

*Le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique au Chargé d'affaires a.i.,
de l'Ambassade du Canada à Washington*

DÉPARTEMENT D'ÉTAT

WASHINGTON, le 25 mai 1964

MONSIEUR LE CHARGÉ D'AFFAIRES,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note n° 249, en date du 25 mai 1964, relative aux nouvelles exigences au sein du réseau de défense aérien de l'Amérique du Nord et à la suppression de certains postes de radar.

Il me fait plaisir de vous faire connaître que le Gouvernement des États-Unis accepte les propositions contenues dans votre Note, et il est entendu que ladite Note et la présente réponse constitueront à ce sujet entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur à la date de cette Note.

Veillez agréer, Monsieur le Chargé d'affaires, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Pour le Secrétaire d'État
WILLIAM C. BURDETT

L'honorable H. Basil Robinson
Chargé d'affaires ad interim du Canada



3 5036 20091924 2

II

Le Secrétaire d'État des États-Unis, l'Imprimeur de la Reine et le Contrôleur de la Papeterie
notamment de l'Ambassade du Canada à Washington

DÉPARTEMENT D'ÉTAT

WASHINGTON, le 25 mai 1964

WASHINGTON, le 25 mai 1964

Crown Copyrights reserved © Droits de la Couronne réservés

Available by mail from the Queen's Printer, Ottawa,
and at the following Canadian Government bookshops:

En vente chez l'Imprimeur de la Reine à Ottawa,
et dans les librairies du Gouvernement fédéral:

OTTAWA

Daly Building, Corner Mackenzie and Rideau

OTTAWA

Édifice Daly, angle Mackenzie et Rideau

TORONTO

Mackenzie Building, 36 Adelaide St. East

TORONTO

Édifice Mackenzie, 36 est, rue Adelaide

MONTREAL

Æterna-Vie Building, 1182 St. Catherine St. West

MONTRÉAL

Édifice Æterna-Vie, 1182 ouest, rue Ste-Catherine

or through your bookseller.

ou chez votre libraire.

A deposit copy of this publication is also available
for reference in public libraries across Canada

Des exemplaires sont à la disposition des intéressés
dans toutes les bibliothèques publiques du Canada

Price 35 cents

Catalogue No. E3-1964/16

Prix 35 cents

N° de catalogue E3-1964/16

Price subject to change without notice

Prix sujet à changement sans avis préalable

Roger Duhamel, F.R.S.C.

Queen's Printer and Controller of Stationery
Ottawa, Canada

1965

Roger Duhamel, M.S.R.C.

Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie
Ottawa, Canada

1965